

# A.C.C.A de Roquefort de Sault

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 4 JUILLET 2020

Liste des présents : voir liste jointe

26 présents, 25 votants.

- **ORDRE du JOUR :**

- **1ere partie**

1. Discours du Président.
2. Compte rendu d'activité et approbation.
3. Compte rendu financier et approbation.
4. Pratiques sanitaires liées au COVID 19.
5. Présentation carnet de battue et changement d'organisation à définir
6. Chasse sur Le Madres
7. Nouvelle Reserve
8. Nouveaux entrants
9. Sécurité.
10. Journées de travaux
11. Prise des cartes et montant.
12. Date d'ouverture et prochain CA.
13. Validation STATUT, RIC, ARIC
14. Questions diverses.

- **2eme partie**

### DEMISSION CA ET ELECTION

## **1. DISCOURS DU PRESIDENT :**

Bonjour a toutes et à tous.

Je vous remercie pour votre présence et je souhaite la bienvenue à nos nouveaux adhérents.

René Mascarenc, Raymond Pichou, Didier Aubigna.

Statutairement l'AG doit être organisée entre le 1er avril et le 30 juin de l'année en cours, cette année compte tenu du covid 19 nous avons eu l'autorisation de la faire plus tard.

Vous avez pu lire sur notre dernier compte rendu de CA le bilan de notre saison 2019/2020, ainsi que les attributions de plan de chasse 2020/2021.

Vous savez que cette année il n'y a pas eu de comptage, et que les attributions de plan de chasse sont directement traitées par la fdc11. (Transfert d'activité DDTM FDC).

Si nous avons eu nettement moins de sanglier que la saison précédente nous avons réalisé la totalité du plan de chasse à 1 chevreuil près et continué nos efforts jusqu'à fin février pour essayer de protéger au mieux nos prairies et je vous remercie à tous d'avoir chassé jusqu'au bout.

Pour cette nouvelle saison bien sûr changement d'habitude et de pratique sanitaires liées au COVID19, mais également un nouveau carnet de battue avec obligation de saisie sur le site de la FDC 11.

Au niveau chasse il y aura normalement 5 chasses chez Gaillard et en contre partie ils viendront chasser 5 fois chez nous.

On devrait chasser également chasser 2 ou trois fois avec Planes

Ensuite les chasseresses de l'Aude viendront le samedi 3 octobre.

*Ces trois mesures entraineront ponctuellement une augmentation de chasseurs et nous déciderons au moment si oui ou non nous pouvons faire en fonction de l'évolution Liée au COVID 19.*

Pour finir L'an passé nous avons fait la demande de création d'une nouvelle réserve.

Pour diverse raison cette demande n'a pas abouti

Donc cette année nouvelle demande que je vais vous présenter pour approbation

## 2.COMPTE RENDU D'ACTIVITE :

### Bilan des battues 2019/2020

Nbe de jours chassés	60
Moyenne de participants	16
Nbe de sangliers tués	35

### Animaux non tués au plan de chasse

#### Madres :

Approche : Le mouflon jeune n'a pas été tué.

Battue : Le chevreuil n'a pas été tué.

#### Roquefort :

1 chevreuil en battue non tué

- **Bilan global Animaux tués**

35 sangliers, 1mouflon C1, 3 isards, 12 chevreuils, 3 cerfs, 3 biches.

- Vendus tués
- **3 cerfs**
- **1 isard**

- **Attribution du plans de chasse 2020/2021**

- **Roquefort 2020** (en noir demandé) (en rouge attribué)
- 

10 chevreuils dont 2 bagues à l'approche (1 pour L Caron)	4 cerfs dont 3 à l'approche	4 biches (dont 2 à l'approche)	1 daguet	1 faon	1 isard M
<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	*

**Gravas(en noir demandé) (en rouge attribué)**

3 chevreuils	1 cerf	2 biches
<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**ROMERA(en noir demandé)( en rouge attribué)**

2 chevreuils		1 biche
<b>2</b>		<b>1</b>

**Règlement interne par rapport aux tirs des cervidés.**

- ✓ **1 seul cervidé par chasseur, par saison par massif. Madres étant un massif différent de Roquefort, les adhérents payent une carte spécifique pour y chasser. Le chasseur ayant tué 1 cervidé sur Madres pourra tirer 1 cervidé sur Roquefort et inversement.**
- ✓ **2 chevreuils maximum par chasseur sur le cumul des 2 massifs.**

**L'ouverture de la chasse aux cervidés (Cerfs, biche, aura lieu à la date légale de l'arrêté Préfectoral. Cette année c'est le dimanche 11 octobre. Ce dimanche là on ne tirera qu'une biche ou 1 faon.**

**Le samedi suivant 17 octobre chasse à Madres. Ceux qui ne chasse pas à Madres pourront tirer biche ou Faon à condition d'être au moins 10 chasseurs.**

**Ensuite le dimanche 18 octobre possibilité de tirer le cerf sur Roquefort.**

- ✓ **Les cervidés seront chassés samedis – dimanches et jours fériés et il ne sera tué qu'un cervidé par week-end (ou décision différente pour cas particulier)**

**Madres (pour Roquefort)**

1 cerf	1 biche	1dague	1ch	1 C1	1 MOIF	1 MOIJ	1 ISJ	1 ISF	1ISM
<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	*	*	*	*	*	*

\*Les attributions des mouflons et isards se fait plus tard.

**Les attributions du plan de chasse ont été validé en totalité par le CA.**

**Le compte rendu d'activité à été adopté à l'unanimité par l'AG.**

### **3.COMPTE RENDU FINANCIER**

Voir compte rendu joint en annexe

**Le compte rendu financier à été adopté à l'unanimité par l'ensemble des adhérents présents**

### **4.CHANGEMENT D'ATTITUDE ET DE PRATIQUES LIEES AU COVID 19**

- ✓ On ne peut pas se réunir à plus de 10 personnes dans un lieu public D'ou : Le matin on reste à l'extérieur on ne rentre que 1 par 1 pour s'inscrire sur le registre de battue.
- ✓ On ne peut pas peler à plus de 2 personnes. On pèlera le soir même afin d'éviter d'avoir trop d'animaux à peler le lendemain. On s'équippa d'un portique supplémentaire qui sera placé à l'extérieur.
- ✓ Pour les repas de midi , pas de repas en commun . Les adhérents ayant une résidence sur place ( buillac, roquefort , counozouls , st colombe iront manger chez eux ) . Les adhérents extérieurs pourront manger dans le local à condition de ne pas être plus de 10 et en respectant les distances de sécurité.
- ✓ Pour le moment pas plus de 2 personnes portant un masque par voiture.
- ✓ Tout le matériel nécessaire : masques, gel, gants, visières de protection et mis à votre disposition par l'ACCA. Toutefois vu le cout engendré par les masques il est demandé à chaque chasseur d'emmener le sien.
- ✓ Dans tous les cas le port du masque est obligatoire quand le principe de distanciation ne peut être respecté.
- ✓ **La vigilance de respecter l'isolement nécessaire en cas de maladie est de la responsabilité de chacun.**
- ✓ Bien sur ces préconisations suivront l'évolution de la législation en vigueur.

### **5.PRESENTATION DU NOUVEAU CARNET DE BATTUE**

On mettra une colonne supplémentaire à coté de la signature ou le signataire rajoutera son n° d'attribution qu'on lui aura donné lorsqu'il aura pris sa carte d'adhérent.

Sinon tirage au sort comme d'habitude.

Le plan de chasse sera affiché à l'extérieur, lorsque le chasseur aura choisi son poste il viendra inscrire son N° de poste sur le carnet de battue toujours en respectant les règles sanitaires en vigueur.

**Nota : pas plus de 2 personnes à rédiger le plan de chasse dans le local.**

## **6. CHASSE SUR LE MADRES.**

- **Chasse en battue.** Attente AG

**Chasse à l'approche :** Attente AG

**Cotisation :** Pas de décision pour le moment (attente AG) . La date de l'AG n'est pas encore définie

### **Le roulement**

Il se fera sur 2 tours.( Tableau préinscrit).Le 3eme tour se fera au bon vouloir de chacun ( inscription volontaire sur le tableau prévu a cet effet).Sur les 2 premiers tours 1 seul animal sera tué par équipe , pour le 3eme tour 1 animal supplémentaire peut être tué en respect du plan de chasse. Nota : les équipes peuvent s'interchanger.

Nota : Suite au décisions prises par le SICMA, à Madres une bague de chevreuil ne donne pas droit au tir d'un sanglier et le tir du sanglier devant soi est interdit.

### **Cette année le roulement et instruit par Charles Areny.**

Il sera demandé un chèque de caution de 45€ (lors de la distribution des cartes) à chaque binôme inscrit au roulement afin que nous n'ayons pas de problème de paiement

## **7. VALIDATION NOUVELLE RESERVE**

Le nouveau projet de réserve à été adopté à l'unanimité par les membres de l'AG.

Il sera envoyé à la fédé pour validation.

## **8. DEMANDE D'ENTREE EN ACCA (MEMBRES EXTERIEURS ET AYANTS DROITS)**

Demande de renouvellement de carte de membres extérieur.

Tous les membres extérieurs de la saison passée ont renouvelés leur demande

Ces renouvellements ont été validées à l'unanimité du CA.

3 nouveaux entrants :

René Mascarenc, Raymond Pichou, Didier Aubigna.

Ces demandes ont été validées à l'unanimité du CA.

## 9. SECURITE.

Les consignes permanentes de sécurité seront systématiquement rappelées en début de journée de chasse avant le départ en battue. Il en sera distribué 1 exemplaire à chacun lors de la prise des cartes.

L'aménagement des postes et le débroussaillage et l'élagage permettent une meilleure vision et appréhension du tir. (Ce sera inclus dans le planning des travaux )

Réglementation armes : Certificat de détention d'armes obligatoire. La réglementation ainsi que les documents nécessaires à faire la déclaration sont à disposition sur le site de l'ACCA.

Rappel sur la consommation d'alcool : **La consommation d'alcool pendant la journée de chasse est interdite.**

## 10 JOURNEES DE TRAVAUX :

25 juillet, 8 Aout, 22 Aout..

## 11 DATE D'OUVERTURE DE LA CHASSE:

La date d'ouverture de la chasse au sanglier à Roquefort le samedi 5 septembre.

La date du début de chasse à Madres en battue pour Roquefort à Madres sera le Samedi 17 octobre.

La chasse à l'approche à Madres. Attendre roulement des 3 communes pour date exacte ( attente AG)

## PRISE DES CARTES et MONTANT :

Les cartes seront prises la veille de l'ouverture soit le vendredi 4 septembre et à la demande pour ceux qui chassent avant notre ouverture.

**Rappel** : Le montant des cartes est inchangé : 210 euros (120+40+50) pour ayants droits et 330 euros (240+40+50) pour les étrangers. (40 € cotisation territoire, 50€ cotisation chiens)

Cette année nouveau permis Lilian ESCACH 16 ans. L'AG a décidé à l'unanimité de lui accorder la gratuité de la carte pour cette saison de chasse.

## 12 DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CA

Vendredi 4 septembre à 14h

### **13 VALIDATION ST ,RIC,ARIC**

Le ST à été validé à l'unanimité par l'AG .

Le RIC à été validé à l'unanimité par l'AG .

L'ARIC avec les spécificités de Roquefort à été validé à l'unanimité par l'AG .

### **14 QUESTION DIVERSES :**

Néant

## **2eme partie**

### **Election CA**

10 candidats pour 9 places.

25 votants

#### Liste des adhérents candidats au CA

DIDIER Richard	25 voix
MARTY Yves	24 voix
CERVELLO Nathalie	23 voix
BOUSQUET Paul	24 voix
CARON Laurent	25 voix
JULIA Patrick	16 voix
TRUY Philippe	16 voix
SIVIEUDE Olivier	24 voix
BOUSQUET Romain	24 voix
BEZIA Xavier	9 voix

Election du bureau

Président : DIDIER Richard  
Vice président : MARTY Yves  
Trésorier : CERVELLO Nathalie  
Secrétaire: BOUSQUET Paul  
Membre : CARON Laurent  
Membre : JULIA Patrick  
Membre : TRUY Philippe  
Membre : SIVIEUDE Olivier  
Membre : BOUSQUET Romain

**Le président de l'ACCA**

**DIDIER Richard**



**Le secrétaire de l'ACCA**

**BOUSQUET Paul**

